PARIS (MPE-Média) – Le Tribunal de Commerce de Vienne a retenu ce lundi l'offre du groupe EDF de reprise des activités de Photowatt, fabricant français de cellules photovoltaïques en redressement judiciaire dans l'Isère. Le jugement du TC de Vienne précise qu'EDF entrera en possession des actifs de Photowatt à partir du 1er mars 2012.

Sur les 425 personnes actuellement employées par Photowatt, EDF propose à 345 salariés plus 10 apprentis de poursuivre leur activité dans l'entreprise. Les 70 autres se verront proposer une offre d'emploi au sein du groupe EDF, précise le groupe.

Cette opération permettra au Groupe de reprendre les actifs de Photowatt, ainsi que 100% de sa filiale PV Alliance (société au sein de laquelle EDF ENR possède actuellement une participation de 40 %, aux côtés du CEA pour 20 % et de Photowatt pour 40%), via sa filiale EDF Energies Nouvelles Réparties (EDF ENR, détenue à parité entre EDF et EDF Energies Nouvelles).

La reprise permettra à EDF d'obtenir une licence d'exclusivité mondiale pour la technologie de l'hétérojonction, actuellement en cours de développement.

« Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Groupe EDF d'être un leader dans les énergies renouvelables, dont le photovoltaïque, et de participer ainsi au développement des meilleures technologies», explique EDF.

Acteur majeur des énergies renouvelables en France et dans le monde, EDF, via son parc hydraulique et ses filiales EDF EN et EDF ENR, disposait de 24,8 GW de puissance installée dans le domaine des énergies renouvelables en 2010.